

LE DÉPARTEMENT AGIT



- **Il accompagne** les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes en insertion, les familles lorsqu'elles rencontrent des difficultés à une période de leur vie.



- **Il construit** les routes, les collèges. Il aide les communes et les groupements de communes : l'ensemble de l'Ille-et-Vilaine est concerné.



- **Il soutient** la culture, le sport, l'environnement, l'agriculture et le tourisme.

Avril 2022 - D-154-0422-001 - Studio graphique du Département d'Ille-et-Vilaine - COM-DEP108 - Crédit photographique : © Franck Hamon, Jérôme Sevrette



**L'accueil
de jour**

Ille-et-Vilaine, **la vie**
à taille humaine



Département d'Ille-et-Vilaine

Direction de l'autonomie
1 avenue de la Préfecture
35042 Rennes Cedex
Tél : 02 99 02 37 15



www.ille-et-vilaine.fr

**UNE SOLUTION POUR FAVORISER
LE MAINTIEN À DOMICILE**

EDITION 2022



Vous avez plus de 60 ans, vous vivez à domicile et vous vous sentez seul·e, isolé·e...

OU

Vous accompagnez un·e proche âgé·e et vous souhaitez disposer de temps pour vous...

Vous pouvez recourir à l'accueil de jour.

L'accueil de jour est destiné à des **personnes âgées vivant à domicile**, notamment des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Véritable soutien à la personne accueillie et à son entourage, l'accueil de jour **favorise le maintien à domicile**.

Qu'est-ce qu'un **accueil de jour** ?

- Un **lieu de rencontres et d'échanges** où les personnes sont accueillies à la journée ou à la demi-journée.
- Un **cadre de vie rassurant et sécurisant**, au sein d'un établissement ou indépendant d'une structure.
- Des **activités adaptées** à l'état de santé de la personne. Elles ont pour but de stimuler et de préserver l'autonomie. **Par exemple** : revue de presse, jeux de société, ateliers de mémoire, activités manuelles et artistiques, cuisine, musique, chant, relaxation, gymnastique douce, promenades, sorties...

Les accueils de jour organisent également des groupes de parole et de soutien aux aidant·es, aux familles.

- L'accueil de jour permet de **maintenir une vie sociale** et de rompre l'isolement.
- L'accueil de jour **soulage l'aidant·e**, lui donne un moment de répit indispensable afin de préserver sa vie au quotidien, tant personnelle que familiale, et pour lui permettre de poursuivre son accompagnement dans la durée.

Quel **accompagnement** en accueil de jour ?

L'accompagnement est assuré par une équipe de professionnel·les composée, suivant les accueils de jour, d'aides-soignant·es, d'aides médico-psychologiques, d'animateur·rices, de psychologues, d'ergothérapeutes, d'infirmier·ères et de médecins coordinateur·rices.



Combien ça coûte ?

Le Département d'Ille-et-Vilaine participe au financement des structures d'accueil de jour. Il arrête chaque année les tarifs à la journée (repas compris) et à la demi-journée qui sont à la charge des personnes accueillies. En 2022, les tarifs sont de **16,85 € par jour pour un accueil de jour** au sein d'un établissement et de **18,85 € par jour pour un accueil de jour indépendant**.

Pour les **usager·ères n'habitant pas en Ille-et-Vilaine**, les tarifs sont de **19,85 €** par jour pour un accueil au sein d'un établissement et **21,85 €** par jour pour un accueil de jour indépendant.

Comment se rendre à l'accueil de jour ?

Les trajets domicile – accueil de jour sont souvent assurés par les structures. Les **frais de transport peuvent être pris en charge** totalement ou partiellement par l'accueil de jour. Si vous percevez l'APA (Allocation personnalisée à l'autonomie), le coût restant à votre charge relatif au transport peut être intégré dans votre plan d'aide.

Vous pouvez vous renseigner directement auprès de la structure pour connaître les modalités de prise en charge du transport.

Où s'adresser ?

- Directement auprès d'une **structure d'accueil de jour**.
- Auprès des **Centres locaux d'information et de coordination** (CLIC).
- Auprès d'**Info sociale en ligne** au 0 800 95 35 45 (appel gratuit) ou sur le site www.info-sociale35.fr.
- Auprès du **Département d'Ille-et-Vilaine**, Pôle Solidarité Humaine, Service offre, accompagnement et ressources des établissements et services. Tél. : 02 99 02 37 15.

LES CENTRES LOCAUX D'INFORMATION ET DE COORDINATION D'ILLE-ET-VILAINE

Les CLIC (Centres locaux d'information et de coordination) sont des espaces d'accueil, d'écoute, d'information, de conseil et d'orientation **destinés aux personnes de plus de 60 ans** et, sauf à Rennes*, aux personnes en situation de handicap.

Ils s'adressent aussi à leur entourage et aux professionnel·les du secteur social et de la santé. Ils rassemblent toutes les informations pour aider ces personnes dans leur vie quotidienne.

*À Rennes, la MDPH est à la disposition des personnes handicapées et de leur famille (0 800 35 35 05).

